

Accord national pour la gestion du Women Cycling Project

1) Objet

L'objet du présent accord entre associations sans but lucratif, affiliés à la FSCL, est la gestion du projet « Women Cycling Project ». Il s'agit d'une entente de clubs, tous affiliés à la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL).

L'objet du projet est, outre la promotion de la pratique du cyclisme auprès des sportives féminines, la création et la gestion d'une équipe régionale, comme définie par le paragraphe 1.1.045 du règlement de l'Union cycliste internationale (UCI). L'équipe régionale est soumise à une autorisation de la FSCL.

2) Gestion

La gestion du projet est effectuée par l'initiateur du projet, l'association sans but lucratif SaF Zéisseng, établie au 2, rue verte à Cessange (Ville de Luxembourg), et affiliée à la FSCL et dénommé ci-après, gestionnaire du projet.

Un groupe de travail composé de maximum six personnes sera désigné pour gérer les affaires courantes du projet, qui sont en partie décrites au point 4) de cet accord. Il peut être composé :

- du président du gestionnaire du projet ou de son représentant,
- des directeurs sportifs officiels de l'équipe régionale,
- du DTN ou le cas échéant de l'entraîneur national Dames de la FSCL.

Le groupe de travail sera convoqué autant de fois que le bon fonctionnement de l'équipe le nécessite.

3) Participation

Le **programme loisir** du projet est ouvert à toute cycliste féminine, qui aura au moins ses 13 ans au cours de l'année, membre d'un club ou pas. Une inscription comprenant une décharge de la responsabilité pour les guides ou entraîneurs du projet est requise pour les mineures.

Chaque club signataire du présent accord a le droit d'inscrire une ou plusieurs de ces licenciées féminines au programme de **l'équipe régionale**, via le formulaire de l'annexe 1, qui est à envoyer au gestionnaire du projet (wcplux@gmail.com) et à la FSCL (info@fscl.lu). L'inscription est alors valable pour une seule saison cycliste, et ceci à partir du moment où le nom de la participante figure sur l'autorisation émise par la FSCL pour l'équipe régionale.

Suivant le règlement UCI les cyclistes féminines qui appartiennent à une équipe UCI sont exclues des équipes régionales.

4) Equipe régionale

Le groupe de travail déterminera un programme de course pour l'équipe régionale, comptant des courses des calendriers nationaux ou régionaux étrangers, des courses internationales, voire des épreuves cyclo-sportives.

Le nombre de coureurs inscrits dans l'équipe régionale est illimité.

5) Finances

Le gestionnaire du projet est responsable des finances.

Afin de couvrir ces frais, le gestionnaire du projet se réserve le droit de facturer aux clubs de l'entente (ou le cas échéant directement à leurs membres) une participation aux frais. Dans un but de simplification le gestionnaire du projet peut fixer une participation forfaitaire par jour, qui n'inclut pas les frais extraordinaires. La participation aux entraînements collectifs est gratuite pour toutes les participantes.

Le gestionnaire du projet se réserve le droit de conclure des accords spéciaux avec des cyclistes dans le but de renforcer l'équipe.

6) Equipement vestimentaire

Chaque club signataire du présent accord marque son accord à ce que tout membre de son club, inscrit au programme de l'équipe régionale, puisse porter le maillot officiel de l'équipe régionale en question :

- à des fins de représentation relatives à l'équipe,
- sur toutes les épreuves faisant partie du programme de course de l'équipe, à l'exception des courses régionales individuelles inscrites au calendrier de la FSCL et des Championnats du Luxembourg.

Lors de toute compétition faisant partie du programme de l'équipe régionale, toutes les cyclistes inscrites au projet doivent porter les équipements vestimentaires de l'équipe régionale.

7) Validité

Le présent accord vaut pour une durée indéterminée. Il pourra prendre fin dès l'instant où le gestionnaire du projet en décidera ainsi. Dans ce cas celui-ci informera tous les clubs concernés par courrier.

Chaque club a le droit de résilier cet accord au cours du mois d'octobre de chaque année, moyennant une lettre de résiliation envoyée au gestionnaire du projet.

Je soussigné(e), président(e) de l'association sans but lucratif de droit luxembourgeois, et affiliée à la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL), marque mon accord aux sept points repris dans cet accord national pour la gestion du Women Cycling Project.

Date :

Signature :

L'accord signé est à signer, à scanner et à envoyer par courrier électronique au gestionnaire du projet (wcplux@gmail.com) et à la FSCL (info@fscl.lu).